

# Communiqué

Le 15 novembre 1995

N° 214

## LE CANADA ET L'AUSTRALIE SIGNENT UNE ENTENTE DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE

Le secrétaire d'État (Asie-Pacifique), l'honorable Raymond Chan, a signé aujourd'hui une entente de coopération économique et commerciale avec l'Australie, au nom du ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, à l'occasion d'une rencontre entre les premiers ministres Jean Chrétien et Paul Keating.

« La collaboration des entrepreneurs canadiens et australiens les mettra dans une position idéale pour profiter des nouveaux débouchés en Amérique du Nord, grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain, et dans la région de l'Asie-Pacifique, grâce à des efforts constants déployés dans le cadre du mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique », a déclaré M. Chan.

« La signature de cette entente fournit une base solide pour entamer le deuxième siècle de relations entre le Canada et l'Australie », a ajouté M. MacLaren.

L'entente prévoit la tenue d'une réunion annuelle au niveau ministériel du Groupe consultatif sur la coopération commerciale et économique. Celui-ci effectuera une étude et proposera des mesures, notamment pour libéraliser davantage l'accès aux marchés, et favorisera la reconnaissance mutuelle des normes industrielles et professionnelles. Il cherchera aussi comment les deux pays pourront appuyer une libéralisation plus poussée du commerce mondial et régional.

Aux termes de cette entente, le Canada et l'Australie encourageront également une coopération accrue des gens d'affaires, comme des alliances stratégiques entre les petites et moyennes entreprises canadiennes et australiennes. D'autres activités pourraient comprendre des efforts de coopération aux foires commerciales, des missions d'appui mutuel et des échanges de renseignements sur les marchés.

Les initiatives porteront d'abord sur plusieurs secteurs prioritaires, notamment la technologie et les services en matière d'environnement, le matériel et les services pour l'exploitation



minière et les champs de pétrole, le télé-enseignement et les industries du spectacle (film, multimédia).

Des projets concernant cette entente ont été annoncés en mars 1995, lors du voyage de M. MacLaren en Australie.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874